

Quand les agriculteurs s'engagent à moins polluer les zones de captage d'eau potable

Dans le Loiret, un partenariat entre la Chambre d'agriculture du département, l'Orléanaise des eaux et la mairie d'Orléans vise à protéger trois zones de captage contre les produits chimiques utilisés en agriculture. La France compte désormais une dizaine de ces collaborations gagnant-gagnant.

À la place des **herbicides**, une machine de désherbage mécanique. Pour limiter l'emploi de **fongicides**, une station météo associée à des capteurs d'humidité et à un logiciel permettent d'identifier les moments et les lieux précis où le risque de contamination atteint son sommet. Et pour éviter l'utilisation de **pesticides**, des phéromones qui confondent sexuellement les insectes, voire des filets "insect proof" qui les empêchent d'accéder aux plantes. Ce sont les techniques utilisées par Jérôme Bergère, arboriculteur depuis 2002, dans sa ferme de 20 hectares dans le Loiret, afin de moins polluer les eaux de la station d'épuration locale, captées à proximité.

Elles lui ont été suggérées par la Chambre d'agriculture du département, dans le cadre d'un partenariat établi depuis 1999 avec l'Orléanaise des eaux (auparavant dénommée Lyonnaise des Eaux et aujourd'hui filiale de Suez) et la mairie d'Orléans.

"L'objectif d'un tel partenariat est de prévenir la pollution de l'eau dans le bassin d'alimentation des captages, afin de **limiter ensuite le travail de potabilisation** et donc le coût du traitement", explique Tristan Mathieu, délégué général de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E).

"Prévenir la contamination de l'eau signifie pouvoir réduire les investissements dans la recherche perpétuelle de nouveaux polluants, au profit d'autres besoins, comme le renouvellement des réseaux", précise Christian Blanloeil, responsable "Eau Potable Orléans Métropole" à l'Orléanaise des Eaux.

Faire travailler ensemble le monde agricole et celui de l'eau

Décliné en quatre conventions tripartites signées entre 1999 et 2017, ce partenariat visait notamment à **protéger trois captages fournissant une partie de l'eau bue par les habitants de la métropole d'Orléans, où "on trouve encore des pesticides interdits depuis 30-40 ans"**, selon le vice-président de la métropole Christian Thomas. Pionnier à son début, il a permis d'établir un dialogue entre "deux mondes qui travaillaient auparavant en silos": le milieu agricole et celui des professionnels de l'eau, souligne Tristan Mathieu. Il répond désormais à une préoccupation intégrée par la loi, qui classe un millier de zones de captage en France - sur 33.000 - comme "prioritaires", car nécessitant une protection particulière.

Mais, au lieu de miser sur "l'interdiction d'activités et de molécules, contrai-

gnantes pour les agriculteurs", une telle approche "encourage l'émergence d'engagements volontaires", souligne le président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, Luc Servant. Aujourd'hui, elle permet également aux agriculteurs qui y adhèrent de mieux satisfaire la demande sociétale croissante de produits plus "propres". Les techniques utilisées par Jérôme Bergère en substitution de phytosanitaires de synthèse nourrissent en effet aussi la démarche d'"agriculture raisonnée" embrassée par le jeune agriculteur depuis 15 ans, qui lui a valu l'obtention des labels "Vergers éco-responsables" et "Global gap", note-t-il.

Pédagogie, financement... les chambres d'agriculture à la manœuvre

Depuis une dizaine d'années, l'Assemblée permanente des chambres de l'agriculture (APCA) et la FP2E ont ainsi généralisé ce genre de collaboration au niveau national, en facilitant ainsi la naissance d'une dizaine d'autres partenariats à travers la France. Et à Orléans, depuis 2017, les conventions tripartites ont même été prolongées par des contrats territoriaux, poursuivant le même objectif de protéger la qualité de l'eau via des actions préventives, mais dotés de budgets plus importants; et élargissant les zones géographiques et les parties prenantes concernées.

Les chambres d'agriculture prennent alors en main la prévention des risques de pollutions agricoles diffuses, en tenant compte de l'analyse effectuée dans les stations d'épuration. Elles organisent des démonstrations de techniques alternatives, conseillent les agriculteurs, leur proposent même des services personnalisés voire les accompagnent dans l'obtention de certaines certifications environnementales. Les agences de l'eau peuvent pour leur part financer une partie des investissements des agriculteurs. Celle de Loire-Bretagne a ainsi consacré, entre 2012 et 2018, 3 millions d'euros (1% de son budget) aux aides visant à éviter les pollutions diffuses. Depuis le 1er janvier 2019, grâce au plan Ecophyto 2+, elle dispose d'encore plus: 2,6 millions par an, explique le directeur de la délégation Centre-Loire de l'agence, Nicolas-Gérard Camphuis.

Des obstacles d'ordre technique compliquent toutefois la démarche. L'impossibilité de déterminer l'origine de certaines molécules s'oppose souvent au besoin d'identifier clairement des responsabilités, relève Christian Blanloeil. Et l'organisation des compétences en matière de prévention peut limiter la capacité à agir sur un très large rayon, ajoute Christian Thomas.

Remplacer les phytosanitaires, ça coûte cher, et c'est moins simple...

Pour les agriculteurs qui se lancent, en outre, le chemin est loin d'être facile, admet Jérôme Bergère. Les alternatives aux phytosanitaires de synthèse sont chères: quelque **4.000 euros pour une station météo, 10.000 euros pour une machine de désherbage**, plus de **50.000 euros par hectare pour les filets "insect-proof"**.

"Des frais sans commune mesure avec ceux des produits traditionnels", souligne-t-il, et qu'il a en grande partie assumé tout seul, puisque **la subvention obtenue pour acheter la machine de désherbage l'empêchait de deman-**

der d'autres aides avant trois ans. Sans compter que les nouvelles techniques accroissent également les **coûts de la maintenance et de la main-d'œuvre**:

"Désherber mécaniquement demande de passer 5 à 6 fois par an, contre 2 fois pour l'épandage des herbicides", calcule par exemple Marie d'Orso, animatrice auprès de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime.

À cela s'ajoutent des difficultés techniques: l'utilisation des phéromones à la place des insecticides n'est par exemple pas efficace dans des exploitations de taille inférieure à un hectare, les filets "insect-proof" ne le sont qu'à la condition que la récolte des fruits se fasse en une seule fois, alors que le désherbage mécanique ne peut pas être utilisé entre de jeunes plantes car susceptibles de tailler leurs racines. Et de nouvelles incertitudes demeurent, notamment à propos de la durée de vie de certains outils...

Contre les pressions de la grande distribution, la vente directe

Moins plébiscitée par les consommateurs, ces pratiques d'agriculture raisonnée ne sont toutefois pas encore valorisées par la grande distribution, déplore Jérôme Bergère. Il regrette notamment d'une part "des **cahiers des charges de plus en plus contraignants** en termes de **calibre** et d'**aspect** des fruits, qui encouragent davantage de traitements chimiques", et d'autre part **des prix trop bas** pour compenser les lourds investissements effectués.

Pour s'en sortir, l'agriculteur a d'ailleurs commencé à vendre ses produits directement sur les marchés ou à la ferme, où il peut proposer ses cerises à 5 euros le kilo (moins cher pour le consommateur final qu'en grande surface), contre 3 euros chez les grossistes, explique-t-il.

Des aides pas assez utilisées, car les agriculteurs ont peur du risque

Résultat: "La peur du risque freine encore nombre d'agriculteurs", reconnaît Jean-Marie Fortin, président de la Chambre d'agriculture du Loiret. Au point que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a jusqu'à présent peiné à leur attribuer les sommes qu'elle réserve aux pollutions diffuses, affirme Nicolas-Gérard Camphuis, qui regrette:

"L'argent disponible dépasse la demande."

par Giulietta Gamberini

